



AVICENN

*Pour plus de transparence
et vigilance sur les nanos*

Madame Barbara Pompili
Ministre de la Transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246 bd Saint-Germain
75700 PARIS

Paris, le 18 octobre 2021

Objet : la présidence française de l'UE, une opportunité à saisir pour intensifier la transparence et la vigilance sur les nanomatériaux et les risques associés

Madame la Ministre,

Notre association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanomatériaux (AVICENN) a particulièrement apprécié [votre récente intervention](#) lors de la conférence annuelle du Bureau européen de l'environnement (EEB) – tout particulièrement la priorité que vous souhaitez donner à la réduction de l'exposition aux produits chimiques.

Avec cette lettre, notre association souhaite insister sur l'opportunité que présente la présidence française de l'Union européenne (PFUE) à venir pour renforcer le leadership français dans la prise en compte des enjeux liés plus particulièrement aux nanomatériaux et promouvoir des avancées européennes en termes de transparence, de vigilance et d'approche réglementaire sur ces substances.

Comme vous le savez, le cas des nanomatériaux manufacturés mérite une attention particulière : du fait de leur très petite taille, ils peuvent en effet traverser les barrières physiologiques et se disséminer largement dans les organismes et l'environnement. Or, leur forte réactivité, source d'opportunités dans de nombreux domaines d'application, peut entraîner des effets néfastes tant pour la santé humaine et animale que pour les écosystèmes.

Au niveau européen et même international, la France peut se prévaloir d'avoir été précurseur et d'être toujours aujourd'hui leader en matière de transparence et de vigilance sur ces nanomatériaux manufacturés.

Elle est par exemple le premier pays à avoir mis en place, dès 2013, une obligation de déclaration des substances à l'état nanoparticulaire qui abonde chaque année le [registre r-nano](#) (lequel a, depuis, été copié dans d'autres Etats membres de l'UE, mais décliné de façon moins ambitieuse). La France est également le seul Etat où l'obligation européenne d'étiquetage [nano] fait, depuis 2017, l'objet de [contrôles récurrents par les autorités nationales](#), avec la mise en évidence de nombreux cas de non-conformité dans les cosmétiques et l'alimentation.

Dernier exemple en date, particulièrement remarquable, la France a, dès 2019, suspendu l'[additif E171](#) (composé de dioxyde de titane, en partie nanoparticulaire), contre l'avis de l'EFSA... laquelle a fini par revenir sur sa position, conduisant la Commission européenne à l'interdire aussi à l'échelon communautaire.

Il reste malgré tout encore beaucoup à faire sur le sol français et européen. L'[action 13 du Plan national Santé Environnement \(PNSE\) 4](#), qui est dédiée exclusivement aux nanomatériaux, constitue certes un engagement fort de la France à poursuivre ses efforts. Cependant, la PFUE offre une opportunité unique pour faire rayonner au niveau européen les initiatives françaises existantes et promouvoir l'engagement des autres États membres et de la Commission européenne sur l'enjeu des nanomatériaux. En effet, des avancées européennes sont nécessaires sur plusieurs aspects, notamment la mise en place d'un registre européen des nanomatériaux, l'extension des obligations d'étiquetage [nano] et des contrôles, l'amélioration de l'évaluation des risques ainsi qu'un meilleur encadrement réglementaire pour augmenter la protection de la population et de l'environnement.

Nous vous remercions pour votre engagement sur ce dossier important et nous nous tenons à votre disposition, à votre meilleure convenance, pour échanger plus en détails des opportunités qu'offre la PFUE à son égard.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour AVICENN,
Philippe Bourlitzio,
Président

